

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 8 Novembre 2023 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

32

⇒ Nombre de membres présents :

29

⇒ Nombre de membres ayant donné procuration :

3

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 novembre à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLISHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTRY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAT
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

REÇU le

13 NOV. 2023

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

MEMBRES REPRESENTES :

M. Gilbert ROTH, ayant donné procuration à Mme Claire LIEBERT-PERRAT
M. Laurent FURST, ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
M. François JEHL, ayant donné procuration à Mme Sylvie THOLE

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCOT

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT LEADER

N° 2023-238-PETR

EXPOSE

Le PETR Bruche Mossig emploie actuellement 2 agents affectés à raison de 1,9 ETP à l'animation et à la gestion du programme LEADER du GAL Bruche Mossig. Ces derniers ont la charge de finaliser l'exécution du programme 2014-2020 et d'engager la mise en œuvre du Programme 2023-2027. Ces postes bénéficient d'un financement LEADER à hauteur de 80% dans la limite du plafond de l'enveloppe FEADER attribuée à l'animation et à la gestion du programme.

L'un de ces agents, engagé depuis le 10 janvier 2022, en qualité de chargée de mission gestionnaire du programme LEADER en tant qu'agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B, a fait part de sa décision de ne pas renouveler son contrat au 11 janvier 2024.

Le bureau du PETR, informé de la situation lors de sa réunion du 18 octobre dernier, a relevé la nécessité de procéder au remplacement de cet agent et a proposé d'élargir les possibilités de recrutement en ouvrant un poste d'attaché, catégorie A, au tableau des effectifs, en complément du poste de rédacteur, catégorie B, créé par délibération du Comité Syndical du 8 décembre 2021.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- VU l'avenant n°3 à la convention LEADER du programme de développement rural FEADER Alsace 2014-202, relative à la mise en œuvre du Développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Alsace, entre la Région Grand Est, signé entre la Région Grand Est (autorité de gestion), l'Agence de services et de paiement (ASP), le Groupe d'Action Locale (GAL) Bruche Mossig Piémont et le PETR Bruche Mossig en tant que structure porteuse du GAL, prenant effet à compter du 20 mai 2019 ;
- VU la convention relative à mise en œuvre de LEADER (Développement local mené par les acteurs locaux) dans le cadre du Plan stratégique National 2023-2027, signée entre la Région Grand Est (autorité de gestion régionale) et le PETR Bruche Mossig en tant que structure porteuse du GAL Bruche Mossig le 31 août 2023 ;
- VU la délibération du Comité Syndical du PETR Bruche Mossig instituant le GAL Bruche Mossig Piémont en date du 14 juin 2023 ;

CONSIDERANT la plus-value portée par le programme européen Leader au développement du territoire Bruche Mossig depuis 2002 ;

CONSIDERANT le besoin de disposer de moyens dédiés à l'animation et à la gestion de ce programme ;

CONSIDERANT les modalités de financement par le FEADER des charges d'animation et de gestion du programme LEADER du GAL Bruche Mossig ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2024 du PETR ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
décide

d'ouvrir au tableau des effectifs un poste d'attaché dans la filière administrative, afin de pouvoir procéder au recrutement sur un emploi de chargé de mission du programme Leader,

décide

de prévoir les crédits nécessaires au budget du PETR,

charge

Monsieur le Président :

- de procéder au recrutement sur un contrat de projet, d'une personne à temps complet, au grade d'attaché, pour un emploi de chargé de mission du programme Leader,
- et d'assurer toutes les formalités y afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Jean-Bernard PANNEKOECKE

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 13/11/2023

Publié le : 16 /11/2023

